

Vie professionnelle et handicap mental

Rôle du médecin du travail

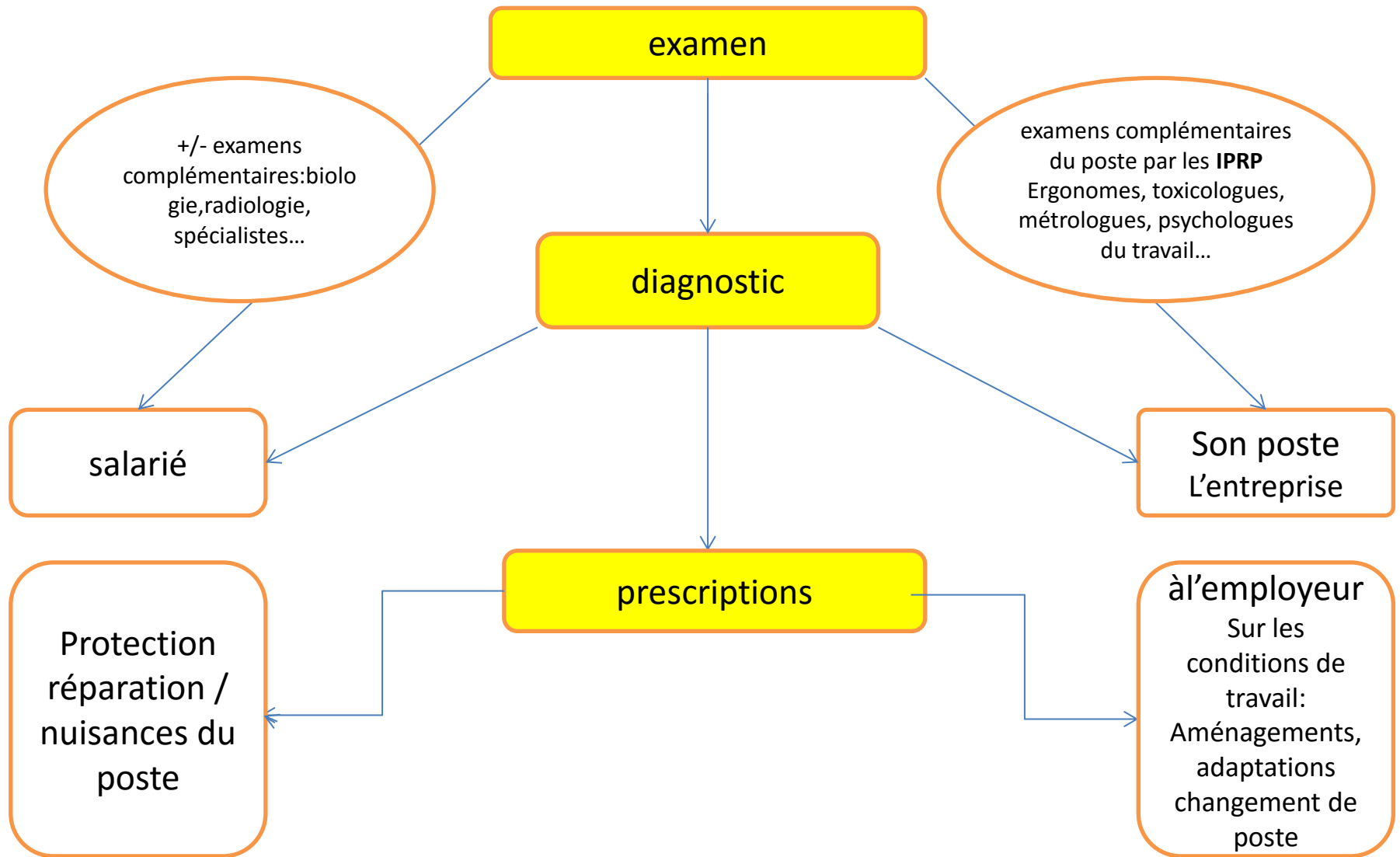
Mission du médecin du travail

- Préserver l'aptitude ou aider à récupérer l'aptitude
- Aptitude: pas de risque pour la santé du salarié ou celle des autres
- Examen, diagnostic et prescriptions au salarié: protection, réparation
- Examen, diagnostic du poste et de l'entreprise et prescription à l'employeur concernant le poste
- Poste de travail: écosystème physique, mental et psychologique – un contenu une organisation spatiale, temporelle et relationnelle + un règlement intérieur

Schéma médecin du travail

Journée de l'ARASM La Croix Marine
8 mars 2015

Actions du médecin de santé au travail



Action, du médecin pour un salarié en situation d'handicap

- A la visite d'embauche connaissance du diagnostic révélé à l'interrogatoire ou embauche au titre de la RQTH
- A l'occasion d'une visite de reprise après un arrêt maladie
- A l'occasion d'une demande de l'employeur du fait de troubles observés en situation de travail
- A l'occasion d'une visite de pré-reprise, demandée par le salarié, son médecin, le médecin conseil

Situation de travail provoquant l'inaptitude

- Conditions de travail provoquant l'atteinte à la santé ou la décompensation d'un état pathologique (contraintes organisationnelles)
- Constatation à l'occasion d'une visite médicale, qui peut l'être à la demande du salarié, ou de l'employeur
- Examen + diagnostic du salarié et de son poste
- Recherche d'une solution pour le maintien dans l'emploi: aménagements, reclassement; réorientation professionnelle...
- Prescriptions à l'employeur

Conditions pour la vie professionnelle

- Tâches correspondant aux capacités fonctionnelles mobilisables
- Organisation temporelle et relationnelle favorable à la réalisation des tâches
- Travail avec le réseau externe des soignants
- Travail en réseau des acteurs internes à l'entreprise: mission handicap dans les entreprise sous accord, cellule de maintien dans l'emploi (CME) dans les services de santé au travail,(nouvelles dispositions réglementaires: obligation d'un CPOM « PDP » pour tous les SST), service médical, RH, management ...
- Externe/interne: les centres de bilans, réadaptation, rééducation fonctionnelle et professionnelle, ex: ARHIM, les structures d'aide au maintien, ex: Sameth...
- Milieu protégé

CONCLUSION

Importance du travail en réseau

Importance de l'action pluridisciplinaire